

ALPES

Axe 3 : ADAPTATION AUX ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Module n°1 : Egalité professionnelle: module à destination des agents des services des ressources humaines

Contexte

1er relais du déploiement opérationnel de la lutte contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations

Objectifs

Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes pour un service de ressources humaines. Connaître les fondements juridiques et les obligations de l'administration. Savoir intégrer l'égalité professionnelle dans les processus de gestion des ressources humaines.

Programme

Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle femme homme:

Les différents concepts et définitions ; Les principaux freins à l'égalité entre les femmes et les hommes; Les enjeux de l'égalité pour la société et les employeurs ;

Connaître les fondements juridiques et les obligations de l'administration:

Connaître la hiérarchie des normes en droit français et l'articulation entre droit international, européen et national ; Connaître les principales lois au niveau national et européen concernant l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe ; Connaître l'accord du 30/11/18 dans fonction publique ; Connaître les obligations des établissements publics hospitaliers sur l'égalité professionnelle ; Connaître le rôle des différents acteurs internes et externes. Savoir les mobiliser ; Connaître les instances de contrôle ou de recours et les sanctions encourues par les employeurs.

Savoir intégrer l'égalité professionnelle dans les processus de gestion des ressources humaines:

Savoir identifier l'ensemble des processus existants et en réaliser un bilan ; Savoir intégrer l'égalité dans les processus de recrutement, de formation, de promotion, de rémunération, de santé au travail... Savoir prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité, savoir se positionner dans le

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYkGwq0pHagB_jhcTbaU

processus de prévention et veille ; Savoir recruter / intégrer / accueillir sans discriminer ; Savoir accompagner le référent interne à l'égalité professionnelle.; Savoir orienter et informer les agents.

Public

Tous les agents des services de Ressources Humaines, ou des services centraux d'administration ou de gestion portant les missions RH au sein de l'établissement.

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

JLO (groupes inter) / ITAQUE

Durée

7 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences